

Compte-Rendu du CA du mardi 3 décembre 2024

Agence du Crédit Coopératif de Courcelles

Administrateurs présents : Claire Besson, Évelyne Carré, Sylvie Durville, Patrick Falaise*, Jean Frébourg, Sylviane Grison, Liliane Hernandez*, Stéphane Pette, Karol Sachs

*à distance

Administratrice absente et excusée : Laurence Roquencourt

1- Approbation du PV du CA du 8 octobre 2024

Approuvé à l'unanimité

2- Retours sur la journée du 10 octobre : 15ème anniversaire de l'AACC

Nous étions 101 présents : 82 adhérents et 19 conjoints.

L'évènement a été très apprécié et a permis de belles retrouvailles.

Beaucoup de compliments sur le lieu, le buffet et l'organisation assis/debout laquelle a permis de se déplacer et de faciliter de nombreux échanges.

Les visites ont également été très appréciées avec leurs très bons guides.

Le compte-rendu et les photos sont en ligne sur le site de l'AACC.

Pour les prochains évènements et sorties, nous proposerons à quelques volontaires de tenir le rôle de photographe et de scribe pour agrémenter le site.

Comme anticipé, l'organisation de cet évènement occasionne un déficit. A compter de 2025, nous créerons une ligne budgétaire pour affecter chaque année une somme nous permettant de faire un évènement de ce type tous les 5 ans.

3- Compte rendu de gestion, point sur les renouvellements d'adhésion (Jean)

187 adhérents à ce jour pour un objectif de 180 pour 2024, dont 23 nouveaux adhérents (7 provinciaux et 16 de la région parisienne).

La question du renouvellement des adhésions est une question à étudier car il semble que l'affectio societatis fonctionne moins bien pour l'AACC au fil du temps.

Budget des cotisations de l'année OK à 45€ près.

Budget du 15^{ème} anniversaire déficitaire comme prévu avec des dépenses de 25.658€ pour un budget de 20.000€. Les recettes sont inférieures au budget 3.100€ pour prévision de 3.500€.

4- Site informatique

Le GT sur la rédaction du cahier des charges se réunira au 1^{er} trimestre 2025. Le GT est constitué de Patrick, Laurence, Claire, Stéphane. Jean participera à la 1^{ère} réunion à programmer en présentiel.

5- Point sur les activités

Les sorties prévues pour le 1^{er} trimestre 2025 sont : la Grande Mosquée de Paris, la Sainte Chapelle, le Sénat.

Une sortie à la journée sur Lille est envisagée pour le mois de juin.

6- Compte-rendu RdV avec Klésia

Le compte-rendu est reproduit en annexe, il a également été mis en ligne sur le site de l'association à la rubrique Mutuelle.

7- Compte-rendu RdV visio avec la gouvernance de la Fondation CC (Claire)

La FCC ne retient pas l'idée d'un « Prix des Anciens » : à partir de 2025, tous les sociétaires seront invités à voter pour le lauréat du « Prix des Sociétaires » parmi les candidats aux Prix de la Fondation.

Certains centres d'affaires sont intéressés par une aide des anciens pour une pré-sélection des candidats aux prix (afin principalement de retirer les dossiers ne remplissant pas les critères de candidatures et afin qu'il n'y ait pas risque de favoritisme commercial ou au contraire que les exclusions soient le fait d'un expert externe).

Les centres d'affaires recevant beaucoup de dossiers à trier sont notamment ceux de Montpellier, Toulouse, Bordeaux et Paris : lien à faire avec l'équipe vie coopérative du CC.

Pour s'impliquer plus, les anciens peuvent candidater à leur Conseil local : les mises en relation sont à effectuer en lien avec la vie coopérative.

J-L Bancel, Président de la Fondation, va proposer une mise en relation avec le Muséum national d'histoire naturelle (Musée de l'Homme, Jardin des Plantes).

D'autres sujets ont été évoqués comme l'utilisation de la vidéo de l'histoire du CC ou le thème « ESS et décolonisation ».

8- Compte-rendu RdV avec la présidente de l'ASCC (Claire)

Ce rdv avait pour objet d'éclaircir les points de vue, suite au projet de nouveaux statuts pour l'ASCC modifiant le statut des adhérents retraités, et de clarifier le sort des sections chorale et randonnée, qui sont des sections accueillant aussi bien des actifs, que des retraités et des extérieurs.

Il a été convenu que, pour ces activités, les salariés actifs participent en tant qu'adhérents de l'ASCC, et que les retraités et les extérieurs participent en tant qu'adhérents d'une nouvelle association culturelle à créer.

Les présidentes de chaque association restent en contact afin d'échanger sur les activités et événements, organisés par l'une ou l'autre, qui sont ouverts à tous et qui peuvent être effectués en commun.

9- Préparation de l'AG 2025 :

La date est fixée au mardi 1^{er} avril. L'AG se tiendra dans l'auditorium du Crédit Coopératif à Nanterre, elle sera précédée d'un café d'accueil et suivie d'un repas au Club.

Le rapport moral 2024 et les orientations 2025 y seront présentés

Le DG et le Président du CC feront chacun une intervention.

10-Point sur les projets 2025 :

L'organisation de réunions thématiques reste en réflexion.

11-Agrément de l'adhésion de Chantal Chomel, ancienne administratrice du Crédit Coopératif (article 7 des statuts)

L'adhésion de Chantal Chomel est approuvée à l'unanimité.

12- Réflexion sur la modification de l'article 7 afin de permettre l'ouverture des adhésions à des anciens du Crédit Coopératif non encore retraités, à des salariés actifs du Crédit Coopératif

Suite à relecture de l'article 7 des statuts, ainsi rédigé :

Article 7 des statuts : COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

L'association se compose de membres actifs et de membres bienfaiteurs.

Les membres actifs sont :

- *les anciens salariés du groupe Crédit Coopératif ou des entreprises en étant issues, retraités ou préretraités.*
- *toute personne portant de l'intérêt aux buts poursuivis par l'association. Dans ce cas, la qualité de membre actif n'est acquise qu'après l'agrément du conseil d'administration qui n'a pas à motiver sa décision.*

Les membres bienfaiteurs sont toute personne physique ou morale portant de l'intérêt aux buts poursuivis par l'association, lui apportant un soutien moral ou matériel et répondant aux critères définis par le règlement intérieur.

Les membres actifs et les membres bienfaiteurs ont au sein de l'association les mêmes droits et les mêmes devoirs.

Il est convenu de conserver la rédaction des statuts. Ainsi :

- L'adhésion est ouverte sans restriction à tous les retraités, ayant effectué tout ou partie de de leur carrière au sein du groupe Crédit Coopératif, ainsi qu'à tous les futurs retraités, dès lors que leur départ en retraite est fixé, même s'il est lointain.
- Les salariés actifs, qu'ils soient salariés du Crédit Coopératif ou salariés d'une autre entreprise (mais anciens salariés du groupe CC) peuvent adhérer à l'AACC après agrément du CA de l'AACC.

13- Calendrier des CA pour le 1^{er} semestre 2025

Les CA se tiendront les :

- Mardi 11 février
- Mardi 1^{er} avril après-midi suite à l'AG tenue le matin
- Mardi 3 juin

Les dates des CA du 2^{ème} semestre seront fixées en février

Prochaine réunion du Conseil d'Administration :

Mardi 11 février 2025

Crédit Coopératif - Agence de Courcelles

Annexe au Compte-Rendu du Conseil d'Administration du 3 décembre 2024 :

Compte-Rendu de la réunion avec Klésia le 16 octobre 2024

Pour l'AACC : Jean-Jacques Poriel, Stéphane Pette, Claire Besson

Pour Klesia : Fabrice Le Moignic, délégué commercial, Boune Sanamane, son assistante

Fabrice LE MOIGNIC et Boune SANAMANE sont basés à Saint-Ouen, dans les locaux de l'alliance Klesia-Generali

Pour la gestion des dossiers, Pélagie NSONSANI est toujours notre interlocutrice, elle est basée rue de Charonne à Paris, puis Montreuil en 2025.

Les remboursements de Klesia sont effectués par PlanSanté.

Il n'y a plus de représentants du Crédit Coopératif au CA de KlesiaMut, mais Dominique Balle et Jean-Jacques Poriel en auront toujours les CR, car ils restent délégués, et pourront les transférer à Stéphane au fil de l'eau.

Notre contrat couvre 366 assurés + 141 conjoints : l'extraction de la base 2024 nous sera transmise début 2025

Eléments sur le 100 % Santé :

La réforme date de 2020, elle concerne l'optique, le dentaire, l'audition ; les professionnels de santé doivent présenter obligatoirement 2 devis : 1 100 % et 1 hors 100 %.

100% = remboursement à 100 % mais avec des prix limites de ventes.

Pour l'optique, il est conseillé d'aller dans le réseau Carte Blanche.

Pour le dentaire, selon les catégories d'interventions, le 100 % peut ne concerner que les dents visibles.

Pour la médecine de ville et l'hospitalisation, les médecins conventionnés pratiquant les dépassements d'horaire sont invités à adhérer à l'OPTAM (option pratiques tarifaires maîtrisées).

Spécifiquement sur notre contrat : le ratio Sinistres /Primes est meilleur en 2023 qu'en 2022 (2022 avait été impacté par des reports de soins post-covid) , il en est de même pour l'estimé 2024.

Notre contrat est équilibré : **pas de hausse de cotisations en 2025.**